

CONDITIONS GENERALES DE RESERVATION A L'HOTEL SAINT-ROCH

ARTICLE 1 – RESERVATION

La réservation doit être confirmée par le paiement des arrhes déduits soit 25% du montant du séjour au plus tard 8 jours après réception du bon de réservation. Passé ce délai l'option sera annulée. Dès réception des arrhes, l'hôtel Saint-Roch confirmera la réservation par l'envoi d'un courrier d'accusé de réception.

ARTICLE 2 – PRIX

Les prix s'entendent T.V.A incluse, taxe de séjour en sus de 0,88 € par jour et par personne à partir de 13 ans.

Il s'agit d'un forfait Tout Compris et une facture détaillée des prestations en vue d'un remboursement auprès d'un organisme social ne sera pas délivrée.

Les honoraires du médecin sont en supplément et non remboursables.

ARTICLE 3 - DEMI-PENSION

Le prix de la demi-pension s'entend du dîner du jour d'arrivée au petit déjeuner du jour de départ. Les repas non pris ne sont ni déduits, ni reportés.

ARTICLE 4 – PAIEMENT DU SEJOUR

La facture sera à régler le jour du départ. Les arrhes-déduits sont déduits de la facture en fin de séjour.

Les cartes bancaires (à partir de 8 €) et les chèques vacances sont acceptés.

ARTICLE 5 –ANNULATION sans la garantie annulation

Celle-ci doit être confirmée par courrier. Si elle intervient 2 mois avant la date d'arrivée, les arrhes sont remboursées. Cependant 40 € seront retenus pour frais de dossier.

Si elle intervient après ce délai, les arrhes-déduits restent acquises à l'hôtel Saint-Roch et ne sont pas reportées sur un séjour ultérieur.

Une arrivée différée, un séjour écourté n'ouvrent pas droit à la déduction des jours contractuels non utilisés.

En cas de séjour écourté, les arrhes déduits sont conservées de plein droit.

ARTICLE 6 – ANNULATION avec la garantie annulation

L'option garantie annulation pourra rembourser tout ou partie du prix contractuel de votre séjour dans le cadre d'un événement non connu tel que : maladie, accident, licenciement économique etc... et ce, quel que soit le délai de l'événement.

Voir conditions générales du contrat de garantie annulation de la Société Thermale de la Roche-Posay.

ARTICLE 7 – ANIMAUX

Les chiens et les chats, à l'exception des chiens de 1^{ère} catégorie, sont acceptés moyennant un supplément de 11 € .

ARTICLE 8 – ARRIVEE/DEPART

Votre chambre est disponible à partir de 15 heures et devra être libérée avant midi.

Toute arrivée ou départ anticipés doivent faire l'objet d'un accord préalable ou en cas de force majeure, être signalés au plus tôt à la réception. L'hôtel Saint-Roch pourra disposer d'une chambre après le deuxième jour de non présentation d'un client n'ayant pas averti de son retard.

L'arrivée et le départ d'une personne accompagnante devra être signalée à la réception.

ARTICLE 9 – RESPONSABILITE

Un coffre-fort est mis à votre disposition gracieusement. Nous vous recommandons vivement d'y ranger vos objets de valeur, espèces ou autres moyens de paiement. En cas de perte, la clé sera facturée 21€.

ARTICLE 10 – VIE QUOTIDIENNE

Pour le confort de tous, nos chambres sont désormais non-fumeurs. Vous avez toutefois la possibilité de fumer sur notre terrasse d'hôtel.

Le respect de chacun est essentiel. Afin de préserver le calme dans votre hôtel, il est demandé à chacun de ne pas claquer la porte de chambre mais de la fermer avec la clé et de baisser le volume du téléviseur après 22 heures.